Exploitation des carrières de sable: "tout le monde peut investir"

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-08-2012 02:20:41

Tout le monde peut dorénavant investir dans l'exploitation des carrières de sable sur le même pied d'égalité, a assuré lundi le ministre de l'Equipement et du Transport, Aziz Rebbah.

Concernant les investissements, il a été convenu de supprimer la commission provinciale et de maintenir la commission de l'environnement, a indiqué le ministre, lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, ajoutant que les autorisations relatives aux investisseurs ont été prolongées afin que ces derniers puissent avoir le temps nécessaire pour mettre au point des conceptions d'investissement sur la base du renouvellement des études environnementaux et que le gouvernement puisse jouer pleinement son rôle en matière de contrôle.

Dans un exposé présenté par M. Rebbah lors d'une réunion du Conseil de gouvernement tenue le 12 juillet dernier, le ministre avait indiqué que le secteur des carrières enregistre un chiffre d'affaires annuel de 14 milliards de dirhams générant des recettes fiscales de plus de 2 milliards de DH.

Il avait aussi affirmé que le nombre total des carrières s'élève à 1.667, dont 971 sont des propriétés privées (58%), le reste étant réparti entre les terres collectives Soulalia (217) et le domaine public (479).

Le ministre avait relevé que le cadre juridique régissant ce secteur est "obsolète", du fait que la loi 08-01 relative à l'exploitation des carrières n'est pas entrée en vigueur à cause de non parution de son décret d'application dans le délai prescrit, soit un an.

Lors de deux réunions organisées récemment avec les professionnels des carrières (la première avec le bureau de l'association professionnelle marocaine des producteurs de gravier et le bureau de l'association marocaine des routes et, la seconde, avec l'association Sables et Environnement), M. Rebbah avait souligné la nécessité d'améliorer le professionnalisme du secteur à travers l'encouragement des investissements, la création d'emplois et le respect des normes en vigueur.

Il a préconisé, à cet effet, la mise en place de zones industrielles intégrées qui devront regrouper l'ensemble des activités industrielles liés aux carrières, ce qui aura des retombées positives sur le développement socio-économique de la région, annonçant que l'élaboration de la nouvelle loi concernant les carrières est dans sa phase finale et devra apporter, entre autres, une simplification des procédures régissant le secteur.

MAP